

## DEMANDE DE DOCUMENTS

### ANNEXE H (I)

#### Première demande de documents au MEO

Date : le 30 juin 2000

#### Définitions

« CSP » Commission des services publics de la Ville de Walkerton ou associée à cette dernière.

« document » Note de service, données, analyse, rapport, procès-verbal, document d'information, présentation, correspondance, dossier ou toute autre note ou communication écrite que le MEO, ses mandataires, ses employés ou ses entrepreneurs, y compris tout employé, ministre ou membre du personnel exonéré (politique), ancien ou actuel, ont en leur possession ou sous leur garde ou leur contrôle, y compris les documents entreposés ailleurs ou archivés. S'entend notamment de toutes les communications électroniques, y compris les courriels internes du gouvernement de l'Ontario et ceux en provenance et à destination de sources externes, se rapportant aux questions énumérées ci-après.

« gouvernement » Le gouvernement de l'Ontario, sauf indication contraire.

« H2Ontario » Agence ontarienne des eaux.

« LREO » *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*.

« MEO » Le ministère de l'Environnement et les ministères précédents, y compris les organismes, les conseils, les commissions et les sociétés de la Couronne sous la responsabilité du ministère.

« Organismes centraux » Le Conseil de gestion, le Bureau du Conseil des ministres, le Cabinet du Premier ministre et le ministère des Finances.

« Ville de Walkerton » Est assimilée à la Ville de Walkerton la municipalité de Brockton.

Période visée : La présente demande, sauf indication contraire, porte sur tous les documents créés depuis le 1<sup>er</sup> avril 1993 jusqu'à ce jour et subséquemment.

### **Demandes de documents**

Produire tous les documents créés depuis le 1<sup>er</sup> avril 1993, y compris toutes les copies portant la mention de la source et, le cas échéant, indiquant l'auteur des notes marginales, qui sont pertinents à l'égard des questions suivantes :

1. Depuis 1980, les résultats de toute inspection, épreuve ou vérification effectuée sur l'eau potable et sur les installations d'eau potable de la Ville de Walkerton, y compris les installations exploitées par la CSP, notamment les rapports d'inspection de 1991, de 1995 et de février 1998, ainsi que les résultats des inspections et des vérifications effectuées au cours des événements de mai 2000 et par la suite.
2.
  - a) Depuis 1979, les certificats d'autorisation délivrés en vertu de la LREO à la Ville de Walkerton, y compris la CSP, relativement au réseau et aux installations d'eau de la Ville et toutes les modifications apportées à leurs conditions, y compris toutes les exemptions;
  - b) Depuis 1979, toutes les demandes de modifications et d'exemptions portant sur ces certificats d'autorisation, ainsi que la documentation justificative.
3. En ce qui concerne le Fonds provincial de protection des eaux et tout autre programme provincial de prêt, de subvention et d'immobilisations relatif aux installations d'eau ou d'approvisionnement en eau, administré par le MEO, le Conseil de gestion ou tout autre organisme, conseil, commission, société de la Couronne ou ministère du gouvernement, toutes les demandes, la correspondance ou les autres documents émanant de la Ville de Walkerton ou d'une CSP liée à celle-ci, ainsi que la réponse du gouvernement à ces demandes et documents.
4. Toutes les mises en garde, citations ou inquiétudes formulées par le personnel du MEO à l'intention de la Ville de Walkerton ou de la CPS concernant l'eau potable, les analyses de la qualité de l'eau et le réseau d'eau.

5. Tous les documents qui constituent des communications entre le MEO et la Ville de Walkerton, entre le MEO et tout autre ministère, un des organismes centraux, l'Agence ontarienne des eaux et tout autre organisme, conseil ou commission concernant une des questions donnant lieu à l'enquête jusqu'à présent et subséquemment, notamment, si elle a été reçue, une lettre de la Ville de Walkerton adressée au premier ministre et datée du 18 juin 1998, qui faisait état d'inquiétudes concernant la qualité de l'eau de la Ville, et toute pièce jointe, y compris toute résolution ou motion présentée par le conseil municipal et toute réponse du premier ministre ou de tout autre représentant du gouvernement à cette lettre.
6. Les documents envoyés par GAP EnviroMicrobial Services ou GAP Microbial Services aux bureaux du MEO à Owen Sound, y compris les rapports et les documents envoyés depuis février 2000, ainsi que les documents du MEO y afférents.
7. Les documents envoyés par A&L Laboratories Canada East aux bureaux du MEO à Owen Sound depuis avril 2000, ainsi que les documents du MEO y afférents.
8. Toute ébauche d'une présentation au Conseil des ministres ou toute note ou tout document interne du MEO à l'intention du ministre, intitulé « A Cleaner Ontario », comptant environ 61 pages et rédigé le 14 mars 2000 ou vers cette date, ainsi que toutes les ébauches antérieures et subséquentes et les documents y afférents.
9. En ce qui concerne le Programme d'inspection en matière d'eau et d'égout et les autres programmes semblables ou précédents, pour chaque mois, tous les documents traitant des activités de vérification de la conformité à la loi et d'application de la loi dans la Ville de Walkerton ou ayant trait à celle-ci, y compris les installations d'eau exploitées par la Ville de Walkerton ou la CSP, ainsi que le nombre de vérifications effectuées dans le cadre du Programme d'inspection en matière d'eau et d'égout ou des programmes précédents au cours de cette période.
10. Tous les documents échangés entre le MEO et la Ville de Walkerton, y compris la CSP, notamment le matériel de formation et les lignes directrices relatives à l'eau potable, aux installations d'eau ou d'approvisionnement en eau, y compris les analyses.
11. Tous les documents portant sur le retrait des ressources du MEO qui étaient affectées, dans le cadre du mandat de surveillance de la pollution de

l'eau, aux laboratoires d'analyse de l'eau potable et aux programmes de vérification de la qualité de l'eau, de contrôle et de surveillance, y compris les documents portant sur les stratégies de diversification des modes de prestation des services, l'évaluation des risques, les stratégies de mise en place, la surveillance et l'évaluation de la situation actuelle et future.

12. La note de service, datée du 21 août 1997, envoyée par la Division des opérations du MEO à la Direction de l'élaboration des programmes du MEO relativement aux questions touchant l'eau potable qui sont associées au transfert aux municipalités des responsabilités de vérification de la qualité de l'eau et de surveillance et toutes les ébauches de notes de service ou de documents connexes, ainsi que tous les documents y faisant suite ou y afférents.
13. Le « document d'information » daté du 14 novembre 1997, envoyé au Comité de coordination chargé de l'eau potable du MEO, et tous les documents rédigés aux fins de la préparation de ce document ou en réponse à celui-ci, ainsi que tout autre document connexe.
14. Les notes de service envoyées vers janvier 1997 et mai 1996, par Sheila Willis, alors sous-ministre adjointe de la Division des opérations du MEO, et portant sur les réductions des budgets, des programmes et des effectifs, ainsi que sur les répercussions de ces mesures.
15. Les documents et les lettres provenant de l'Institut canadien des inspecteurs en hygiène publique, notamment de Ron Hartnett, y compris une lettre datée du 4 avril 2000 environ et toutes les lettres écrites depuis septembre 1999 et traitant de la sécurité des petits réseaux de distribution d'eau potable en Ontario.
16. Tous les procès-verbaux, notes de services ou documents envoyés au Comité de coordination chargé de l'eau potable du MEO et à ses membres, ainsi qu'aux groupes ou comités précédents ou leur ayant succédé, y compris les comités spéciaux, et tous les documents créés par ceux-ci.
17. Les ébauches et versions finales de la note de service et des documents préparés par la Direction des politiques de gestion des eaux, intitulés « Proposed Revisions to Ontario Drinking Water Objectives (ODWO) Related to Small Systems, Alternative Sampling and Monitoring » et présentés au groupe spécial du Comité de coordination chargé de l'eau potable en janvier 2000.

18. Toute la correspondance envoyée par le sous-ministre ou le ministre du MEO à ses homologues des autres ministères en ce qui concerne l'eau potable, les installations de distribution d'eau, les analyses de la qualité de l'eau, les vérifications et la réglementation à l'égard de l'eau potable, ainsi que l'application de cette réglementation.
19. En ce qui concerne les lignes directrices et procédures de gestion des eaux du MEO et toutes les lignes directrices et procédures précédentes, tous les documents et données relativement aux exigences de traitement de l'eau potable et des installations de distribution d'eau, aux modifications apportées à ces exigences, avec toute la documentation justificative, y compris les analyses de cas, l'évaluation des risques, les documents de mise en œuvre et de surveillance et les demandes de dérogation présentées par la Ville de Walkerton, incluant la CSP, ainsi que les résultats de ces demandes.
20.
  - a) En ce qui concerne le Programme de surveillance de l'eau potable (PSEP), les documents relatifs à la privatisation des installations de distribution d'eau, aux critères d'inclusion dans le PSEP et aux modifications apportées à ces critères durant la période en question; les documents permettant de déterminer si l'inclusion de la Ville de Walkerton, y compris la CSP et ses installations municipales de distribution d'eau, dans le PSEP a été envisagée et tout document concernant une décision à cet égard.
  - b) Le protocole d'échantillonnage du PSEP et toutes les modifications apportées à celui-ci au cours de cette période, y compris les documents traitant des raisons des modifications, de l'évaluation des risques, de la mise en œuvre et de la surveillance, ainsi que de l'étude des effets potentiels, passés et futurs.
  - c) En ce qui concerne les paramètres microbiologiques, tous les documents portant sur la décision d'arrêter l'échantillonnage aux fins de vérification des paramètres microbiologiques dans le cadre du PSEP en 1996, y compris tous les documents antérieurs et subséquents à cette décision portant sur l'évaluation des risques, la mise en œuvre et la surveillance des répercussions de la décision.
  - d) Tous les documents ayant trait au comité directeur du Programme de surveillance de l'eau potable, y compris les comptes rendus et les examens des modifications apportées au programme et au protocole de surveillance et tous les documents y afférents.

21. En ce qui concerne les projets de gestion du bassin hydrographique et du sous-bassin hydrographique, toute demande de financement des projets d'aménagement du bassin hydrographique et du sous-bassin hydrographique ou des projets pilotes déposée par la Ville de Walkerton ou par toute CSP liée à celle-ci, et si le financement a été accordé, tous les détails sur les composantes des projets.
22. Une description de toutes les activités de transfert des responsabilités, de partenariat, de franchisage et de privatisation élaborées dans le cadre du processus « Qui fait quoi » et de leurs répercussions sur la Ville de Walkerton.
23. Tous les documents portant sur l'étude et l'analyse du transfert, de la cession ou de l'abandon par le gouvernement provincial de la responsabilité, du financement ou des activités de soutien relativement aux infrastructures d'eau et d'égout des municipalités, ainsi que toutes les allocations de financement s'y rattachant, tous les documents portant sur le projet de loi 107, intitulé *Loi sur l'amélioration des services d'eau et d'égout*, y compris pour chacun des éléments susmentionnés :
  - a) les ébauches et version finale des présentations au Conseil des ministres, des présentations au Conseil de gestion et des présentations au Conseil des politiques et des priorités, ainsi que les procès-verbaux et les documents y afférents;
  - b) les instructions, directives et documents s'y rapportant envoyés par les organismes centraux au MEO;
  - c) les documents préparés pour les comités chargés de déterminer qui fait quoi et les commissions de réduction des formalités administratives ou comités connexes, de même que les documents qui leur ont été présentés ou qu'ils ont reçus;
  - d) les analyses de cas préparées par le MEO;
  - e) les documents sur l'évaluation des risques et la stratégie de mise en œuvre, y compris la surveillance et l'évaluation, les mesures du rendement et les documents connexes.
24. Les réductions des budgets, des effectifs et des programmes : pour chaque année, le budget de fonctionnement et le budget d'immobilisations alloués au MEO, ainsi que les niveaux de dotation en personnel de chaque district

régional, division, bureau de secteur, bureau local, direction et section, y compris la ventilation des postes dans chacune de ces catégories pour chacune de ces années, ainsi que les documents d'information et les documents antérieurs et subséquents à toutes réductions des budgets, des effectifs et des programmes qui évaluent les répercussions prévues ou réelles de ces réductions pour chaque domaine fonctionnel et catégorie de postes, y compris les budgets des dépenses et les ébauches de budgets des dépenses fournis aux organismes centraux ou aux agents des organismes centraux qui s'occupent des réductions de programmes ou des dépenses, ainsi que les instructions connexes des organismes centraux à l'intention du MEO.

25. La réduction des effectifs de la Direction des enquêtes et de l'application de la loi du MEO. Le nombre de postes éliminés ou d'employés mis à pied dans les secteurs suivants :

- eau et eau potable;
- eau souterraine et hydrogéologie;
- gestion du bassin hydrographique;
- eaux usées;

pour chaque région, bureau de district, bureau de secteur, bureau local, direction et section, avec une ventilation des postes, par année.

26. Tous les documents portant sur les stratégies de diversification des modes de prestation des services pour le personnel du MEO, notamment le document intitulé « Summary Document for the Delivery Strategies – Draft », ministère de l'Environnement, 9 avril 1998, ainsi que toutes les autres ébauches et toute version finale et tous les documents connexes.

27. Une description des stratégies et des normes de diversification des modes de prestation des services en ce qui concerne l'eau potable, les installations d'approvisionnement en eau et les installations d'eau potable, ainsi que tous les plans d'activités, les outils d'évaluation des risques, les stratégies de mise en œuvre et les mesures de surveillance et d'évaluation.

28. Tous les documents portant sur l'interruption des services d'analyse de la qualité de l'eau potable fournis par le MEO et le ministère de la Santé aux municipalités, y compris tous les documents portant sur un examen de la

disponibilité, des moyens, de la capacité et des coûts des services d'analyse offerts par le secteur privé et la consultation menée auprès du ministère de la Santé, du MEO, des médecins-hygiénistes, des conseils régionaux de santé, des conseils locaux de santé et des municipalités sur le même sujet et notamment les documents suivants :

- a) les ébauches et version finale des présentations au Conseil des ministres, des présentations au Conseil de gestion et des présentations au Conseil des politiques et des priorités, ainsi que les procès-verbaux et les documents connexes;
  - b) les instructions, directives et documents s'y rapportant envoyés par les organismes centraux au MEO;
  - c) les documents préparés pour les comités chargés de déterminer qui fait quoi et les commissions de réduction des formalités administratives ou comités connexes, de même que les documents qui leur ont été présentés ou qu'ils ont reçus;
  - d) les analyses de cas préparées par le MEO;
  - e) les documents sur l'évaluation des risques et la stratégie de mise en œuvre, y compris la surveillance et l'évaluation, les mesures du rendement et les documents connexes.
29. En ce qui concerne les Objectifs de qualité de l'eau potable de l'Ontario (OQEP), tous les documents portant sur l'élaboration des paramètres et les modifications de ceux-ci, ainsi que les lignes directrices de fonctionnement et les modifications apportées à celles-ci au cours de cette période, y compris les analyses de cas, les évaluations des risques et les documents de mise en œuvre, de surveillance et d'évaluation du rendement connexes.
30. Tous les documents recueillis ou reçus par le MEO et portant sur les données ou les renseignements épidémiologiques à l'égard des maladies associées à la consommation d'eau potable en Ontario.
31. Tous les rapports préparés par le commissaire à l'environnement et toutes les notes d'information et les documents concernant ces rapports.
32. Tous les documents portant sur le budget (de fonctionnement et d'immobilisations) de H2Ontario.

33. Les documents portant sur les travaux du Sous-comité fédéral-provincial sur l'eau potable, y compris les modifications apportées aux limites imposées par les lignes directrices.
34. Tous les documents pertinents produits dans le cadre de tout forum fédéral-provincial traitant des questions relatives à l'eau potable, y compris tous les communiqués signés par les ministres du gouvernement de l'Ontario, ainsi que les notes et les cahiers d'information utilisés par les ministres dans le cadre des réunions fédérales-provinciales traitant de ces questions.
35. Les notes d'information et les registres des procès-verbaux de la Chambre relatifs à la contamination du réseau d'eau municipale de la Ville de Walkerton et à d'autres questions énoncées dans le mandat de l'enquête jusqu'à ce jour et subséquemment.
36. Les notes sur les questions d'intérêt préparées par l'Unité de gestion des questions d'intérêt au cours des 24 derniers mois relativement à l'eau potable.
37. Tous les documents envoyés par la Section des communications régionales de la Direction des communications au bureau de district, au bureau de secteur ou au bureau local responsable de la Ville de Walkerton.
38. Les contrats ou les ententes de rendement conclus entre le sous-ministre et le secrétaire du Conseil des ministres.
39. Les programmes de vérification et les rapports de vérification interne préparés par la Direction des services de vérification interne.
40. En ce qui concerne la qualité de l'eau potable, l'inspection, les analyses, les réseaux et les installations d'eau, toutes les lignes directrices, normes et lignes directrices de rendement, tout le matériel de formation et tous les manuels destinés aux employés et aux entrepreneurs du MEO œuvrant au bureau du district, au bureau du secteur ou au bureau local responsable de la Ville de Walkerton.
41. Les documents échangés entre le MEO et le ministère du Procureur général concernant la dotation en personnel de la Direction des services juridiques du MEO, ainsi que les dépenses de consultation juridique externe.

